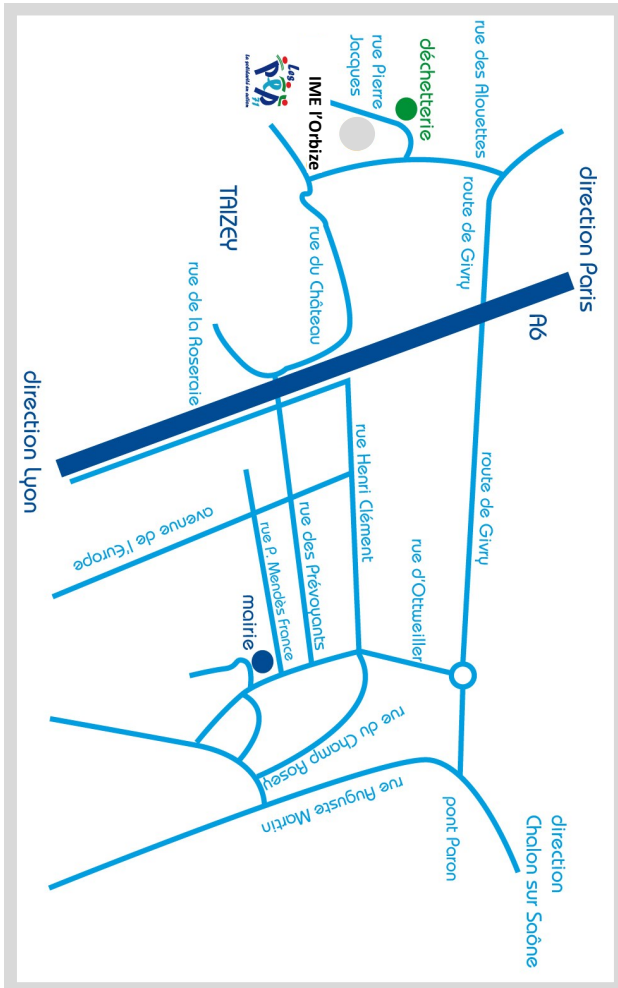


Plan d'accès



Horaires du secrétariat

Du lundi au vendredi

8h-12h15

et

13h-16h30



PEP 71 - Siège social

265 rue de Crissey 71530 Virey le Grand -

www.pep71.org



Pour une
société inclusive

IME l'Orbize

Institut Médico Educatif

établissement
pour jeunes artistes



1, rue Pierre Jacques
71100 Saint Rémy
tél : 03.85.93.93.40
ime.lorbize@pep71.org

A qui s'adresse l'IME

L'Orbize accueille des jeunes de 6 à 20 ans présentant une déficience grave de la communication due essentiellement à l'autisme et à des troubles associés.

Missions

L'établissement a pour missions de :

- favoriser l'épanouissement des jeunes accueillis,
- développer leurs potentialités sur les plans intellectuel, affectif et corporel,
- améliorer leur autonomie quotidienne.

Modalité d'accueil

L'établissement est ouvert 200 jours par an, du lundi au vendredi, pendant la période scolaire.

Il accueille :

- * 15 jeunes en internat de semaine,
- * 3 jeunes en accueil séquentiel à l'internat
- * 11 jeunes en semi-internat de journée (9h - 17h).

Depuis mars 2009, l'IME accueille jusqu'à 6 à 8 jeunes 1 week-end sur 2 pour des besoins spécifiques, ainsi que pour des accueils d'urgence pouvant être ouverts à des jeunes extérieurs à l'établissement (dans le respect de l'agrément de l'IME).

Modalités d'admission

Après notification de la CDAPH*, le jeune et sa famille rencontrent le médecin et l'équipe de direction. Ils visitent l'établissement.

Le directeur prononce l'admission lorsqu'une place se libère.

L'équipe pluridisciplinaire effectue des bilans afin de définir les besoins du jeune.

Après une phase d'observation de 6 mois, l'équipe, en concertation avec le jeune et sa famille, élabore le projet individuel du jeune.

Le projet est réactualisé une fois par an minimum, dans le cadre de synthèses auxquelles sont conviés les représentants légaux du jeune.

Facturation

La prise en charge des frais de séjour des jeunes de moins de 20 ans est assurée à 100 % par les organismes d'assurance maladie.

Pour les jeunes de plus de 20 ans maintenus au titre de l'amendement Creton, les Conseils Départementaux prennent en charge tout ou partie des frais, selon l'orientation du jeune en secteur adulte.

L'accompagnement

Pour favoriser l'épanouissement des jeunes, l'équipe pluridisciplinaire intervient dans les champs suivants :

Scolaire : à l'IME, avec un enseignant spécialisé ou dans un établissement scolaire (ULIS*, ULIS Pro, SEGPA* ou ordinaire).

Educatif : autonomie personnelle (actes de la vie quotidienne) et sociale, activités de loisirs, sportives, artistiques, tournées vers l'extérieur.

Technique : ateliers de formation préprofessionnelle, (jardin, espaces verts, atelier bois, mini ferme, conditionnement, ...)

Thérapeutique :

Rééducation psychomotrice, soins infirmiers, balnéothérapie, art-thérapie, entretiens psychologiques, sous la responsabilité des médecins psychiatres.